

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-AE16

présenté par

M. Buisson, Mme Le Pen, M. Chenu, M. Falcon, M. François, M. Guinot, Mme Hamelet,
M. Hébrard, M. Jolly, M. Pfeffer et Mme Robert-Dehault

ARTICLE 27

ÉTAT B

Mission « Écologie, développement et mobilité durables »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Infrastructures et services de transports	0	0
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	0	0
Énergie, climat et après-mines	0	0
Service public de l'énergie	0	6 400 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)	0	0
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	0
Plan d'investissement pour l'indépendance énergétique (<i>ligne nouvelle</i>)	6 400 000 000	0
TOTAUX	6 400 000 000	6 400 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Notre pays connaît la plus grande crise énergétique de son histoire. Les prix de toutes les énergies et particulièrement des énergies fossiles, gaz, charbon et pétrole, atteignent des sommets. Le mécanisme européen de fixation du prix de l'électricité l'indexe aux coûts de production de la dernière centrale électrique nécessaire à l'équilibre du réseau. Cette centrale doit nécessairement avoir une production qui peut être démarrée ou arrêtée rapidement : en raison des propriétés combustibles des matières fossiles, elle produit généralement de l'électricité à partir d'énergie fossiles.

Le contexte géopolitique, en sus de provoquer une forte tendance haussière des prix des énergies fossiles et, par conséquent, de l'électricité, menace la sécurité des approvisionnements en énergie de notre pays. De plus, les énergies renouvelables, par leur caractère intermittent, ne permettent pas un approvisionnement constant en électricité alors même que la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre nécessite une électrification de notre consommation d'énergie finale et, par là même, une très forte augmentation de notre demande d'électricité.

L'énergie nucléaire est la seule solution viable à moyen et long termes à la fois pour ne plus subir les possibles pénuries ou hausses de prix des énergies fossiles et permettre une électrification et une décarbonation de nos activités. Le développement de la production d'électricité d'origine nucléaire est donc indispensable à l'indépendance énergétique de la Nation, il est même vital.

Selon le rapport « Travaux relatifs au nouveau nucléaire » remis par le Gouvernement en février 2022 dans le cadre de la programmation pluriannuelle de l'énergie 2019-2028, le coût sur 9 ans pour la construction de 6 réacteurs EPR serait de 51,7 milliards d'euros dans un scénario médian. La construction de 20 réacteurs nucléaires d'ici 2050 serait d'un peu plus de 172 milliards d'euros sur 27 ans sans tenir compte des économies d'échelle opérées lors de la réalisation d'un programme aussi massif. Cela représenterait un investissement d'environ 6,4 milliards d'euros par an durant 27 ans à compter de 2023.

En conséquence, cet amendement prévoit de créer un programme *Plan d'investissement pour l'indépendance énergétique* au sein de la mission *Écologie, développement et mobilité durables*. Il sera doté de 6,4 milliards d'euros en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP) qui seront prélevés, uniquement pour les besoins de la recevabilité, à l'action 17 *Mesures exceptionnelles de protection des consommateurs* du programme 345 *Service public de l'énergie* de la même mission.

Ce plan d'investissement viserait la construction de 20 EPR d'ici 2050. En cas d'adoption de ce présent amendement, nous invitons évidemment le Gouvernement à lever ce gage. N'opposons pas protection de nos compatriotes et poursuite des intérêts nationaux.